

Procureurs

Partie demanderesse	Arsenault Dufresne Wee Avocats
J. J. Absent	Me Justin Wee Virtuel jw@adwavocats.com Me Virginie Dufresne-Lemire Présente vdl@adwavocats.com Me Antoine Duranleau-Hendrickx Présent adhendrickx@adwavocats.com
Défenderesses principales	Fasken Martineau DuMoulin SENCRL, s.r.l.
La Province canadienne de la congrégation de Sainte-Croix Corporation Piedmont Corporation Jean-Brillant	Me Eric Simard Présent esimard@fasken.com Me Stéphanie Lavallée Présente slavallee@fasken.com Me Charlie Marineau Présente cmarineau@fasken.com Me Vincent Belley Présent vbelley@fasken.com Cucciniello Calandriello Avocats Inc. Me Francesco Calandriello Virtuel frank@cuccicala.com
L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal	De Grandpré Chait s.e.n.c.r.l.
	Me Marc Beauchemin Présent mbeauchemin@dgchait.com Me Camille Lefebvre Présente clefebvre@dgchait.com Me Emmanuel Laurin Légaré Absent elaurinlegare@dgchait.com
Défenderesses en garantie	Gasco Goodhue St-Germain s.e.n.c.r.l.
Compagnie d'Assurance AIG du Canada	Me Louis-Philippe Cartier Virtuel louis-philippe.cartier@gasco.qc.ca
Compagnie d'Assurance Allianz Risques Mondiaux É.-U.	Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.
	Me Martin Pichette Absent mpichette@lavery.ca Me Jean-Philippe Désilets Virtuel jpdesilets@lavery.ca
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Carter Goudreau Avocats S.E.N.C.R.L.
	Me Guy Leblanc Virtuel gleblanc@cartergourdeau.ca
Intact Compagnie d'Assurance	Weidenbach, Leduc, Pichette

		Virtuel
Intact Compagnie d'Assurance La Nordique Compagnie d'assurance du Canada Axa Assurance inc.	Weidenbach, Leduc, Pichette	
	Me Julie Simard julie.simard@intact.net	Virtuel
	Me Maria Brienza maria.brienza@intact.net	Virtuel
Royal & Sun Alliance	Casavant Bédard	
	Me Jean-Pierre Casavant jpcasavant@casavantbedard.com	Présent
	Me Béatrice Boucher bboucher@casavantbedard.com	Absente
Compagnie d'assurance Saint-Paul (faisant partie du groupe Travelers Canada)	Clyde & Cie Canada s.e.n.c.r.l.	
	Me Gabriel Archambault gabriel.archambault@clydeco.ca	Virtuel
	Me Diana Beldianu diana.beldianu@clydeco.ca	Absente
Zurich Compagnie d'Assurances	Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L.,s.r.l.	
	Me Dominique Noël dominique.noel@nortonrosefulbright.com	Virtuel
	Me Laurence Codsì laurence.codsi@nortonrosefulbright.com	Absente
Société d'Assurance générale Northbridge	Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L.	
	Me Andréanne Gobeil agobeil@tremblaybois.ca	Virtuel
Procureur général du Québec	Bernard, Roy (Justice-Québec)	
	Me Denise Robillard denise.robillard@justice.gouv.qc.ca	Virtuel
	Me Catherine Paschali catherine.paschali@justice.gouv.qc.ca	Absente
DPCP	Directeur des poursuites criminelles et pénales	
	Me Maxime Fournier maxime.fournier@dpcp.gouv.qc.ca	Présent

Nature de la cause

Montant : \$

Cote

Requête

1.	Avis de gestion des défenderesses Ste-Croix (plumitif cote 202) sur les objections et les prochaines étapes de l'instance;
2.	Avis de gestion du défendeur Oratoire (2 février 2024 – pas encore au plumitif) sur les objections et les prochaines étapes de l'instance;
3.	Demande du demandeur J.J. pour permission d'interroger le frère Vianney St-Michel <i>ad futuram memoriam</i> (plumitif cote 211);
4.	Demande modifiée du demandeur J.J. pour fixer des interrogatoires et pour faire trancher une objection anticipée (plumitif cote 209);
5.	Demande du demandeur de communication de type Wagg du dossier du Frère Georges Sarrazin (plumitif cote 210)

Greffière

LOUISE PÉLOQUIN

Interprète

Sténographe

ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE

Audition AM : Début : 9 h 30 Fin : 12 h 30	Audition PM : Début : 14 h 30 Fin : 16 h 50
---	--

Affaires référées au maître des rôles	Résultat de l'audition : Dossier progresse au mérite
---------------------------------------	--

9 h 30	OUVERTURE DE L'AUDIENCE Identification de la cause et des avocats; présence virtuelle de Me Bernard Jacob du cabinet Morency Société d'Avocats, senci pour les Centres de services scolaires parties dans l'action en garantie disjointe
9 h 38	Demandes de Me Duranleau-Hendrickx,
9 h 40	JUGEMENT Le Tribunal ACCUEILLE la demande verbale du Demandeur pour modifications de sa DII et le Tribunal autorise le dépôt de la DII modifiée du 12 janvier 2024
9 h 41	Demandes verbales par Me Duranleau-Hendrickx
9 h 42	Plumitif cote 210, demande de type Wagg par Me Belley faisant référence aux #21 et 22
9 h 45	Commentaires du Tribunal
9 h 46	Intervention de Me Duranleau-Hendrickx
	Réponse de Me Belley
	Intervention de Me Maxime Fournier
9 h 50	Départ de Me Fournier
9 h 47	Intervention de Me Franceschini
9 h 48	Commentaires de Me Belley
9 h 49	Le Tribunal va recevoir les projets de jugement à signer plus tard

9 h 50	Avis de gestion du 2 février 2024 par Me Beauchemin qui réfère au documentaire 6 mai 2023
9 h 54	Le Tribunal réfère à la similarité
9 h 54	Continuation de la présentation de Me Beauchemin
9 h 55	Commentaires du Tribunal sur la pertinence
9 h 56	Continuation de la présentation de Me Beauchemin réfère aux engagements
9 h 57	Continuation de la présentation de Me Beauchemin réfère au par. 11 page 3, par. 10 - 5.4, 5.6, 5.7, 5.10, référence à l'onglet 2 de la DII page 20 victimes A et E (3 événements)
10 h 05	Continuation de la présentation de Me Beauchemin Référence Onglet 5, par. 21, par. 23, Me Me Beauchemin signale non-pertinence, onglet 6 par 66 et 67 juge Provencher, juge Parent onglet 16 Sœurs de la charité par. 81 page 12, jugement Page onglet 12 par.32, juge Deraps onglet 13, accommodements et représentant
10 h 24	Commentaire du Tribunal
10 h 25	Réponse de Me Beauchemin
10 h 25	Commentaires du Tribunal
10 h 26	Intervention de Me Marineau
10 h 28	Me Marineau réfère à Avis 202 -11, 12 et 13 Engagements, 7 à 10 historique familial de J.J., décision du juge Provencher DII modifiée par 101.1, autres paragraphes, réfère aux objections 3 et 4 en lien avec reprise interrogatoire de J. J.
10 h 37	Représentation de Me Dufresne qui réfère à 3 engagements. Mentionne secret professionnel, acceptant de témoigner
10 h 40	Tribunal souligne s'expose à une requête en rejet
10 h 41	Me Dufresne poursuit son argumentation, réfère aux pièces P-26 et P-27. Pour des interrogatoires à venir
10 h 45	Silence
10 h 46	Commentaire du Tribunal qui questionne à propos des allégations non spécifiques
10 h 48	Me Dufresne explique la définition de « pas de flou » dénonciation, incitation
10 h 52	Me Dufresne réfère aux Objections 3 et 4, parle d'interrogatoires écrits et déclarations sous serment, Me Dufresne a besoin de consulter ses collègues
10 h 55	PAUSE
11 h 15	REPRISE de l'audience
11 h 18	Me Dufresne poursuit son argumentation
11 h 21	Intervention de Me Beauchemin, référence à la juge Conte qui est très claire, bris partiel de l'anonymat, anonymat total inexistant
11 h 26	Intervention de Me Marineau qui réfère au par. 5.4.1, 20 juin 2022, réfère aux objections 3 et 4
11 h 27	Intervention de Me Beauchemin qui réfère à 97 cas

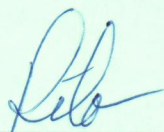
11 h 28	Le Tribunal énonce son jugement verbal
	JUGEMENT :
11 h 38	Quant à l'Oratoire le Tribunal MAINTIENT les objections 1, 2 et 3 formulées lors de l'interrogatoire préalable de J. J., quant aux Ste-Croix le Tribunal MAINTIENT les objections 11, 12 et 13 formulées lors de l'interrogatoire préalable de J.J.
	Le Tribunal REJETTE les objections 3 et 4 de l'interrogatoire du demandeur J.J par les Ste-Croix Le Tribunal ORDONNE que le Demandeur J.J. réponde par écrit aux questions visées par les objections 3 et 4 et aux questions supplémentaires portant sur la thématique de l'emploi du demandeur et aux questions complémentaires des Ste-Croix sur la déclaration assermentée du 6 mai 2024, selon l'échéancier suivant : 1. Transmission des questions par les Ste-Croix au plus tard le 14 juin 2024; 2. Réponses écrites du demandeur sous serment au plus tard le 28 juin 2024; 3. Transmission par les Ste-Croix d'un maximum de 5 questions de précision au plus tard le 19 juillet 2024 4. Réponses écrites du demandeur sous serment au plus tard le 2 août 2024.
11 h 48	Intervention de Me Beauchemin
11 h 50	Question du Tribunal pour le délai d'inscription
11 h 50	Réponses de Me Beauchemin
11 h 50	Intervention du Tribunal , échanges entre Tribunal , Me Dufresne, Me Beauchemin et Me Belley et concernant le délai
11 h 54	Commentaires du Tribunal
11 h 54	Intervention de Me Marineau
11 h 55	JUGEMENT : Après discussions avec les avocates et avocats, le Tribunal IMPOSE les échéances suivantes pour la suite du dossier : 1. Voir plus haut pour la suite de l'interrogatoire de J. J. 2. Production et communication des défenses écrites et communication des pièces au soutien des défenses au plus tard : le 4 octobre 2024. Le Tribunal RAPPELLE qu'il a déjà suspendu le délai d'inscription. Le Tribunal ACCUEILLE en partie les Avis de gestion de l'Oratoire et des Ste-Croix.
12 h 00	Intervention de Me Duranleau-Hendrickx
12 h 01	Départ de Me Camille Lefebvre
12 h 02	Représentation de Me Duranleau-Hendrickx
10 h 07	Échanges entre le Tribunal et Me Duranleau-Hendrickx
12 h 08	Suite de la représentation de Me Duranleau-Hendrickx

12 h 09	Cote plumitif 211 sur la permission d'interroger le frère Vianney St-Michel, suite de la représentation de Me Duranleau-Hendrickx qui fait Référence à l'année 2019
12 h 18	Craintes référées à propos de l'interrogatoire <i>Ad futuram memoriam</i> du frère St-Michel
12 h 20	Le Tribunal fait référence à l'onglet 4
12 h 20	Me Duranleau-Hendrickx réfère à la page 9 par. 27 et parle incertitudes
12 h 23	Le Tribunal discute des échéances avec Me Duranleau-Hendrickx
12 h 24	Me Duranleau-Hendrickx reconnaît que le temps est contre nous, importance du témoignage du frère St-Michel
12 h 27	Instructions du Tribunal , suite des représentations
12 h 28	SUSPENSION DE L'AUDIENCE
14 h 05	REPRISE DE L'AUDIENCE Identification des avocats
14 h 07	Représentation de Me Marineau qui réfère à la demande d'un interrogatoire du frère Hurtubise
14 h 10	Demande du Tribunal concernant l'âge des frères
14 h 11	Suite de la représentation de Me Marineau, qui fait référence à un jugement de la Cour d'appel par. 4 et 5
14 h 15	Commentaires du Tribunal sur espérance de vie
14 h 16	Suite de la présentation de Me Marineau qui réfère au frère St-Michel et son état de santé
14 h 17	Le Tribunal demande l'âge du frère St-Michel, a maintenant 96 ans
14 h 18	Suite de la présentation de Me Marineau
14 h 19	Fin de la présentation de Me Marineau
14 h 20	Présentation de Me Duranleau-Hendrix, réfère au protocole de 2023 déjà présenté
14 h 23	Le Tribunal énonce son jugement verbal
14 h 32	JUGEMENT : Le Tribunal ACCUEILLE la demande du demandeur plumitif cote 211 ; AUTORISE l'interrogatoire <i>ad futuram memoriam</i> du frère St-Michel, selon les modalités à être décidées plus tard aujourd'hui
14 h 34	Demande du demandeur Cote plumitif 209 , représentation de Me Duranleau-Hendrickx
14 h 36	Le Tribunal Questionne
14 h 37	Suite de la présentation de Me Duranleau-Hendrickx, intervention de Me Marineau
14 h 38	Continuation de la présentation de Me Duranleau-Hendrickx qui réfère à 3 personnes frères Jean-Pierre Aumont, Claude Grou et Gilles Ouellet
14 h 40	Frère Jean-Pierre Aumont a cumulé plusieurs fonctions, 4 titres, réfère à un jugement du juge Poulin
14 h 42	Le Tribunal demande pourquoi cela ne peut être seulement frère Aumont

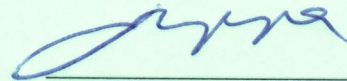
14 h 42	Continuation de la présentation de Me Duranleau-Hendrickx veut interroger le frère Gilles Ouellet, réfère aussi au père Cleary qui supervisait de 98 à 2010, il y a eu la fusion-crédation de la Province canadienne
14 h 48	Intervention du Tribunal pour plus de précision
14 h 49	Continuation de la présentation de Me Duranleau-Hendrickx qui réfère à l'histoire corporative
14 h 50	Commentaires du Tribunal
14 h 51	Continuation de la présentation de Me Duranleau-Hendrickx qui réfère aux pièces P-20 à P-22, réfère ensuite à la Pièce P-21 et introduit la DII p. 8, qui était le père Cleary, son rôle, quelle autorité détient-il?
14 h 55	Commentaires du Tribunal
14 h 56	Continuation de la présentation de Me Duranleau-Hendrickx qui réfère à l'histoire corporative
14 h 57	Question du Tribunal où habite le père Cleary
	Me Simard répond il vit aux États-Unis
14 h 58	Continuation de la présentation de Me Duranleau-Hendrickx, qui cite l'importance du père Cleary en rapport avec Rome et de la gestion des religieux fautifs, réfère à la question de l'objection anticipée, on ne veut pas dans l'interrogatoire être cloisonné ni vivre en silo pour chacun des intervenants interrogés
15 h 03	Le Tribunal demande combien de défenderesses en 2.44, Me Duranleau-Hendrickx répond 4
15 h 08	Commentaires du Tribunal concernant les difficultés du témoignage
15 h 08	PAUSE
15 h 36	RETOUR DE LA PAUSE
15 h 37	Représentation de Me Marineau, qui réfère aux interrogatoires, jugement de la Cour suprême, veut interrogatoire en silo
15 h 44	Question du Tribunal répondue par Me Beauchemin
15 h 44	Continuation de la représentation de Me Marineau
15 h 49	Question du Tribunal à propos de la confidentialité
15 h 50	Le Tribunal se questionne sur les résultats
15 h 52	Suite de la représentation de Me Marineau
15 h 52	Le Tribunal émet des hypothèses et conséquences possibles
15 h 53	Suite de la représentation de Me Marineau qui réfère au père Cleary et au frère Grou
16 h 00	Fin de la présentation de Me Marineau
16 h 00	Représentation de Me Beauchemin qui réfère au frère Aumont et au frère Grou
16 h 02	Précision par le Tribunal
16 h 03	Suite de la Représentation de Me Beauchemin qui réfère aux corporations religieuses
16 h 03	Commentaires par le Tribunal

16 h 04	Suite de la Représentation de Me Beauchemin qui réfère au par. 2.44
16 h 06	Commentaires du Tribunal
16 h 07	Réponse de Me Beauchemin
16 h 08	Le Tribunal formule autrement sa question
16 h 08	Suite de la Représentation de Me Beauchemin
16 h 09	Le Tribunal détaille sa question
16 h 10	Me Simard intervient
16 h 11	Suite de la représentation de Me Beauchemin
16 h 12	Le Tribunal offre un temps de Réplique de Me Duranleau-Hendrickx pour fixer les interrogatoires
16 h 17	Intervention de Me Marineau à propos de la difficulté des interrogatoires différents
16 h 18	Intervention de Me Beauchemin qui réfère à la lettre du 17 mars 2023 et la complexité des demandes
16 h 20	Demande plunitif Cote 209 : Jugement oral du Tribunal
	JUGEMENT : Le Tribunal accueille en partie la demande du demandeur Cote 209 plunitif REJETTE pour l'instant la permission d'interroger le père Hugh Cleary; Le Tribunal indique que les personnes suivantes sont le représentant de chaque défenderesse à être interrogé par la demande : A pour l'Oratoire : Claude Grou; B pour la Province canadienne : Jean-Pierre Aumont; C pour la Corporation Piedmont : Jean-Pierre Aumont; D Pour la Corporation Jean Brillant : Gilles Ouellet Le Tribunal INDIQUE que ces personnes sont interrogées au préalable uniquement sur les faits qui sont propres à la défenderesse qu'ils représentent, le Tribunal MAINTENANT ainsi l'objection anticipée des défenderesses; Le Tribunal REPORTE l'interrogatoire de Gilles Ouellet à une date suivant décision finale de la Cour suprême du Canada dans le dossier 41000.
16 h 39	Intervention de Me Duranleau-Hendrickx, Mes Beauchemin Simard et Marineau
16 h 42	Intervention de Me Simard sur la durée de l'interrogatoire
16 h 44	Intervention de Me Dufresne-Lemire
16 h 45	Commentaires du Tribunal

	SUITE DU JUGEMENT : Le Tribunal INDIQUE que les interrogatoires préalables de MM. Aumont et Grou auront lieu après le dépôt des défenses. Le Tribunal INDIQUE que l'interrogatoire <i>ad futuram memoriam</i> de M. St-Michel aura lieu après le dépôt des défenses pour une durée minimale de 5 heures, la durée finale devant être discutée entre les parties et avec le Tribunal le cas échéant. Les FRAIS DE JUSTICE de toutes les décisions d'aujourd'hui sont à suivre.
16 h 49	Me Calandriello intervient pour La Province canadienne de la congrégation de Sainte-Croix, Corporation Piedmont, Corporation Jean-Brillant dans la demande en garantie
16 h 50	Le Tribunal demande à cet égard des procédures formelles écrites
16 h 52	FIN DE L'AUDIENCE



Louise Péloquin, g.a.c.s.



DONALD BISSON, J.C.S.